

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
14 Septembre 2018**

OBJET : Subventions de fonctionnement pour des actions de soutien à la parentalité.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Septembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au titre de l'exercice 2018, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 24 000 € à trois associations menant des actions de soutien à la parentalité, réparti comme suit :

Ecole des parents et des éducateurs EPE Marseille :	4 000 €
Aide aux mères et aux familles à domicile AMFD :	17 000 €
Relais des possibles – ZE BUS :	3 000 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec chaque association la convention de subvention de fonctionnement rédigée selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée

